

Article 21 du Règlement

[Traduction]

LES PENSIONS

LA SITUATION DES FEMMES CÉLIBATAIRES ÂGÉES DE 60 À 65 ANS

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président . . .

Des voix: Bravo!

M. Knowles: . . . je veux parler d'un sujet sur lequel je suis revenu à maintes reprises pendant des années. Je recommence aujourd'hui dans l'espoir que le gouvernement finira bien un jour ou l'autre par faire quelque chose à ce sujet.

Je veux parler de la disposition relative à la pension de vieillesse qui permet aux personnes de 60 à 65 ans qui se trouvent en difficulté financière de toucher une partie de leur pension, à condition d'être alliée à une personne plus âgée qui touche la pension. Et, cependant, la législation refuse cette pension aux femmes célibataires âgées de 60 à 65 ans. Elle la refuse également à la femme de 60 à 65 ans dont le mari est décédé avant qu'elle n'ait atteint l'âge de 60 ans. C'est tout à fait injuste. Nous estimons que ces femmes-là devraient y être admises, et j'espère que le gouvernement modifiera bientôt la législation en ce sens.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ACCÈS À L'INFORMATION

ON BLÂME LE GOUVERNEMENT POUR LES MESURES QU'IL A PRISES

M. Ron Stewart (Simcoe-Nord): Madame le Président, nos libertés démocratiques fondamentales sont étouffées de plus en plus, et j'en suis alarmé. Le gouvernement est si obsédé par sa manie du secret qu'il recourt à toutes sortes de moyens pour se créer un droit de dissimulation. Les Canadiens ne peuvent plus compter que sur la presse libre pour espérer se procurer des renseignements.

Récemment, la notion de liberté de la presse s'est révélée plutôt illusoire. Par exemple, Radio-Canada a refusé de vendre du temps d'antenne à l'Association médicale de l'Ontario, qui voulait passer une publicité faisant voir les dangers d'un renforcement du contrôle étatique de la médecine. Est-ce pour l'unique raison que le premier ministre (M. Trudeau) est si attaché au socialisme que cet organisme de l'État refuse de passer un message exposant les dangers du socialisme? Est-ce cela la liberté de la presse?

Peut-on dire que les Canadiens ont accès à l'information quand le premier ministre refuse de tenir des conférences de presse? Ont-ils accès à l'information quand le premier ministre passe ici moins d'une heure par jour et intervient seulement

pour refuser de répondre aux questions? Les Canadiens auront-ils accès à l'information avec une commission de la presse nommée par le premier ministre qui recommande d'élargir le contrôle de l'État? Cela fait penser à *Tass*.

Pour alarmante que soit devenue la position gouvernementale, il est aussi décourageant de voir l'inertie de ceux qui ont pour mission de présenter l'information. Est-ce que les médias ne sont pas suffisamment dégoûtés de cette manipulation? Quand se décideront-ils à s'opposer à un pareil contrôle? Le premier ministre a dit:

En dernière analyse, toute autorité politique n'existe que parce que les hommes veulent bien lui obéir. En ce sens, ce qui existe ce n'est pas tant l'autorité que l'obéissance.

Je voudrais dire aux médias que l'obéissance et la liberté de la presse sont deux choses bien distinctes.

* * *

[Français]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LA DÉCISION PRISE PAR LES ÉTATS-UNIS DE NE PAS IMPOSER DE SURTAXE SUR LES EXPORTATIONS CANADIENNES DE BOIS DE CONSTRUCTION

M. Michel Veillette (Champlain): Madame le Président, je suis très heureux des résultats des négociations du gouvernement canadien et du gouvernement américain que nous annonçait mardi le ministre d'État (Commerce international) (M. Regan) en ce qui a trait aux exportations canadiennes de bois, et dont la presse a fait mention mardi. Les États-Unis ont en effet décidé de ne pas imposer la surtaxe de 65 p. 100 sur les 2.1 milliards de dollars d'exportations canadiennes de bois, préservant ainsi au moins 70,000 emplois au Canada, dont 15,000 au Québec. La surtaxe menaçait directement 8,500 travailleurs du Québec à cause de la fermeture de 25 p. 100 de l'industrie qui exporte 56 p. 100 de ses produits aux États-Unis. Une surtaxe complète de 65 p. 100 rayait donc de la carte l'industrie forestière.

Plusieurs députés, dont ceux du Bas-Saint-Laurent, du Lac Saint-Jean, de l'Abitibi, ainsi que moi-même représentant la circonscription de Champlain devons nous réjouir. Ayant trois scieries importantes dans ma circonscription, je peux croire qu'on donne ainsi une lueur d'espoir aux travailleurs de ces entreprises québécoises qui vont maintenant participer activement à une relance de l'industrie de la construction aux États-Unis. On sait que ces négociations ont coûté 2 millions de dollars au gouvernement canadien, mais j'aimerais dire que jamais si peu d'argent n'aura tant profité aux travailleurs forestiers du Canada et du Québec.

Mme le Président: A l'ordre!